

Salon de l'achat public

12 octobre 2023

Partenaires de l'événement





14h - Conférence

14h15 - Évolution de la politique des achats durables

14h35 - Ega-conditionnalité

14h45 - Déontologie

14h55 - Les bonnes pratiques techniques pour optimiser vos chances de gagner un marché public

15h10 - Présentation du RCPGE et de la plateforme APOGE

15h20 – Petite surprise...Soyez attentifs !



15h30 - Rencontre acheteurs – entreprises : stands thématiques

Mots d'accueil



Christian BRASSAC

Vice-Président de l'Eurométropole

Conseiller municipal délégué auprès du premier adjoint en charge de la Commande publique responsable



Bruno KOEBEL

Directeur général adjoint des services

Commande publique responsable strasbourgeoise

Deux principes de base

La **dignité humaine** et le travail décent et **l'habitabilité de la planète** par l'espèce humaine

Un cadre législatif

La loi climat et résilience

et

mondial

L'agenda 2030 de l'ONU et ses 17 ODD

Un dispositif levier

Le SPASER



Des résultats et des améliorations

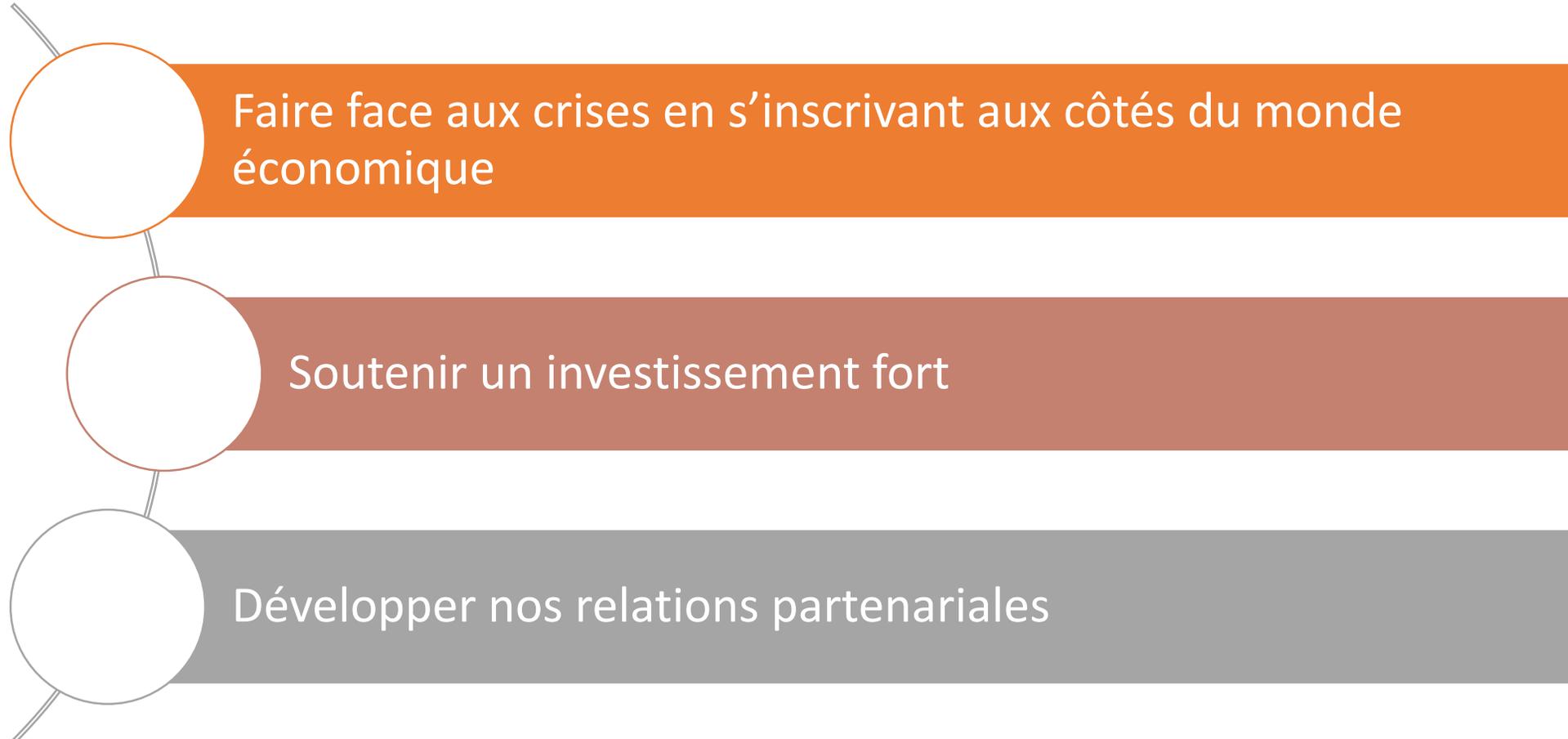
Commande publique responsable strasbourgeoise

Des améliorations à venir (entre aujourd'hui et le prochain Spaser)

- Mise en place d'un plan de progrès
- Introduction de la question de l'alternance
- Introduction de la question de l'égalité femmes/hommes

« Nous écarterons des marchés publics les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière de publication de l'index de l'égalité professionnelle, ou celles qui auraient obtenu une note insuffisante » Elisabeth Borne – 8 mars 2023

Commande publique responsable strasbourgeoise



EVOLUTION DE LA POLITIQUE DES ACHATS DURABLES



Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT

Cheffe du service des Achats et de la
Commande Publique

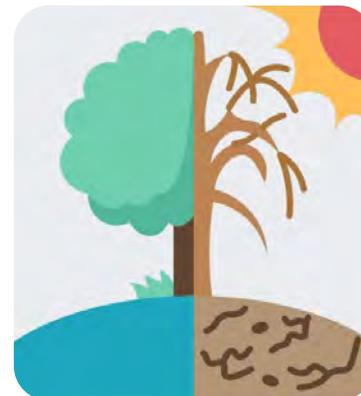


Antonin KLAPKA

Coordonnateur des achats
Service des Achats et de la Commande Publique



LA TRANSITION
ENERGÉTIQUE
pour la
CROISSANCE
VERTE



P
N A
D



Création des
SPAR
(volet social)

- Loi sur l'ESS (2014)

Extension du
SPASER au
domaine
environnemental

- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015)

Loi
Anti
Gaspillage et
Économie
Circulaire (2020)

Renforcement
de la
transparence
SPASER (contenu
et objectifs)

- Loi Climat et résilience (2021)

Fixation de
nouveaux
objectifs
nationaux

- 3^{ème} Plan national des achats durables (2022)

Abaissement du
seuil à 50
Millions €
d'achat quant à
l'obligation
d'adopter un
SPASER

- Décret d'application de la loi climat et résilience (2022)

L'évolution du SPASER de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Premier SPASER : 2018 -2020

second SPASER : 2021 – 2026

Achat public social et solidaire

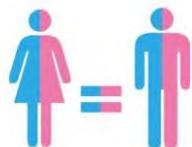
Achat public environnement et santé

Achat public équitable

Gouvernance et communication

Objectifs poursuivis :

L'introduction de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes



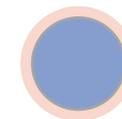
Le renforcement d'un certain nombre d'items



L'articulation avec les 17 ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU



L'amélioration de la gouvernance



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS





Indicateurs en lien avec les achats de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

	2020	2021	2022	Tendance 2020 - 2022
Volume financier des achats en €	324 051 000 €	379 861 000 €	419 783 000 €	↑
Nombre de nouveaux marchés (hors reconduction)	1 617	1 783	1 391	↓
% de marchés attribués à des entreprises locales (situées dans le Bas-Rhin)	68,64	67,59	69,92	→
% de marchés attribués à des TPE/PME	69,66	70,63	70,00	→
% marchés comportant des dispositions environnementales	20,80	36,30	41,23	↗
% de marchés comportant des clauses sociales	15,67	21,50	22,48	↗
Volume d'achats au profit du secteur de l'ESS en €	11 914 000 €	16 502 000 €	17 821 000 €	↑



Retrouvez l'ensemble des indicateurs sur <https://www.strasbourg.eu/achat-public>

Clauses et critères doivent avoir tous deux un lien direct avec l'objet du marché

Une clause

(disposition particulière inscrite dans un des documents contractuels)

s'impose aux candidats / aux titulaires

Un critère de jugement des offres

(critère d'appréciation de l'offre associé à une pondération)

permet de valoriser les propositions des candidats dans le cadre de l'analyse comparative des offres



Il est contreproductif de faire des propositions incompatibles avec le cahier des charges : l'offre sera déclarée irrégulière et donc rejetée.

Il est inutile d'émettre des propositions n'ayant pas de lien direct avec l'objet du marché : elles ne pourront pas être valorisées dans le cadre de l'analyse comparative des offres.



Il est utile / important de faire connaître votre savoir-faire en amont du lancement d'une consultation

- soit dans le cadre d'un sourcing (initiative : acheteurs)
- soit en démarchant les acheteurs de la collectivité (initiative : entreprise)

Il est utile / important de prendre connaissance de la planification des achats sur : www.apoge.org et APProch

- identifier les marchés à venir qui vous intéressent et faire connaître votre savoir faire / produits
- demander les dossiers de consultation des précédents marchés (marchés récurrents ou similaires, Cf. data.strasbourg.eu)



Cadres de mémoire de performance environnementale par catégorie de prestation

Marchés de fournitures

Modes de transport /
livraison

Valorisation des labels
les plus exigeants

Valorisation en lien avec
l'indice de réparabilité

Mesures de gestion des
déchets et des
emballages

Mesures visant à
allonger la durée
d'utilisation des produits

Marchés de travaux

Performances en termes
de consommation
énergétique
et de rendement

Prévention et gestion des
déchets dans le cadre du
chantier

Prévention et gestion des
nuisances dans le cadre
du chantier

% de véhicules propres
affectés au chantier

Impact environnemental
des matériaux proposés
(fiches FDES)

Prestations intellectuelles

Impact carbone des
déplacements pour
intervention sur site

Solution de partage de
fichier et de travail
collaboratif

Sensibilisation des
intervenants aux
problématiques
environnementales liées
à l'exécution du marché

Le plan de progrès est une démarche qui vise à améliorer l'efficacité de l'achat pendant la phase d'exécution d'un marché. Si l'acheteur prévoit d'y recourir dans les pièces du marché, les parties s'accordent **après la notification** sur des points clés d'amélioration à atteindre pendant son exécution.

Il en découle un plan d'actions qui sera contractualisé par voie d'avenant.

Les progrès potentiels peuvent concerner différents aspects :



Le plan peut comprendre :



Exemple de plan de progrès : prévoir, dans le cadre d'un marché de restauration scolaire, que le prestataire fera des propositions en cours d'exécution pour revoir à la hausse le % d'aliments bio inclus dans les repas.

17 familles concernées par l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 40 % selon le type de produit :



Faites vous connaître ! marchespublics@strasbourg.eu

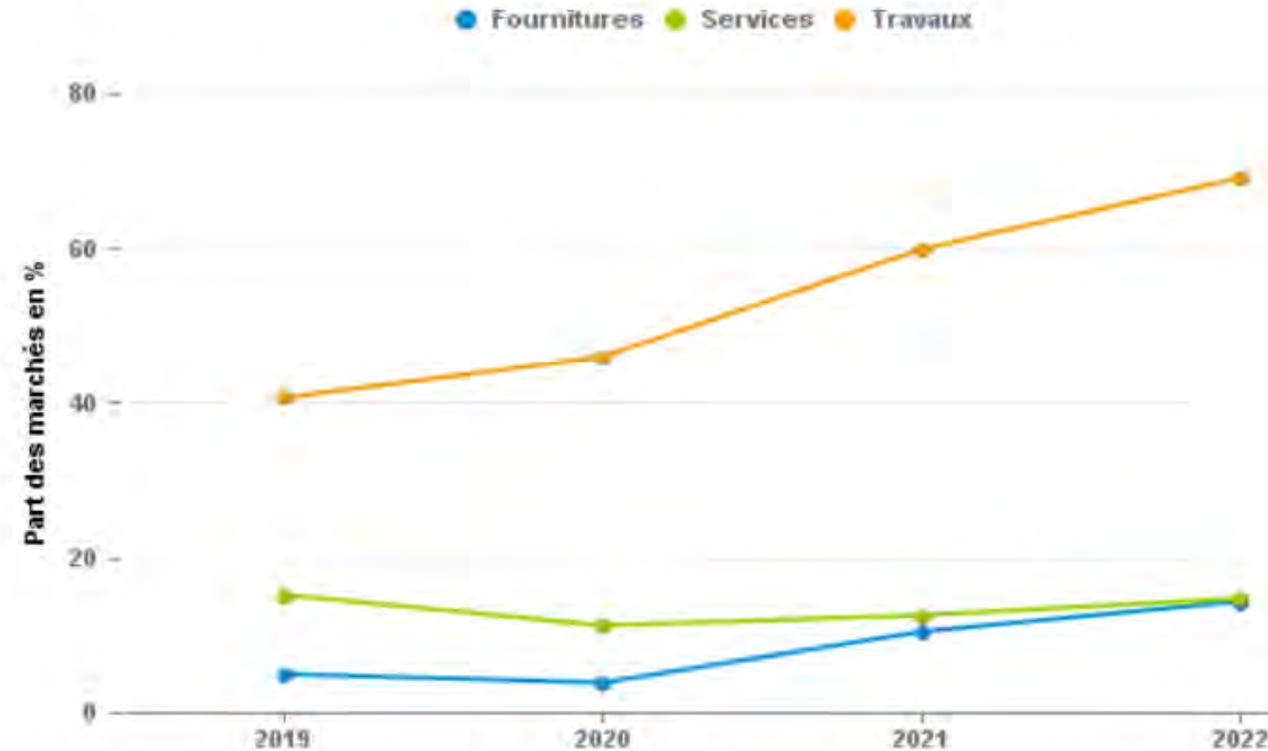
La dimension « Sociale et solidarité » dans nos achats



dont



Part des marchés comportant une clause sociale par catégorie de prestation



La collectivité a souhaité intégrer un critère de promotion de la formation des jeunes par l'alternance dans le cadre de ses marchés lorsque cela est pertinent, c'est-à-dire ceux pour lesquels la formation en alternance est envisageable au niveau des filières. La pondération associée est généralement de 5% de la note globale.



- Est entendu par « alternance » :

Les contrats
d'apprentissage

Les contrats de
professionnalisation

Les conventions
industrielles de
formation par la
recherche (CIFRE).

- Conditions cumulatives de valorisation
dans l'analyse comparative des offres :

Nombre de personnels
âgés de moins de 30 ans

affectés à l'exécution des
prestations

ayant été recrutés par la
voie de l'alternance

Les candidats joindront à leur offre les contrats signés par les alternants concernés

Le candidat en mesure d'affecter le plus grand nombre
d'alternants à l'exécution du marché

obtient la totalité des points sur ce critère.

La proposition des candidats en matière d'alternance sera notée au seul titre du critère, et non au titre des moyens humains.

L'éga-conditionnalité dans la commande publique



Aurélie ARQUIER

GENDER
FLAGSHIP

2. Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Cible 5.a (Droit et accès aux ressources) de l'ODD 5

Cible 5.c (Politiques d'égalité) de l'ODD 5

Cible 8.8 (Droits et sécurité au travail) de l'ODD 8

- ✓ Exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail)
- ✓ Sensibiliser à la question de l'égalité professionnelle *via* la réponse à un questionnaire destiné à ce que chaque candidat aux marchés publics réinterroge ses pratiques en termes d'égalité entre les femmes et les hommes
- ✓ Dès lors que l'objet du marché le permet
 - proposer aux soumissionnaires de s'engager sur un ensemble* de mesures relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et de valoriser leurs propositions
 - intégrer des prescriptions* obligatoires relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des conditions d'exécution du marché

* Ces mesures pourront être formalisées dans un catalogue incluant, par exemple, des formations relatives à la lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité F/H, l'existence d'un plan d'action pour l'égalité F/H dans l'entreprise, le recrutement de personnes favorisant la mixité professionnelle, la mise en place d'une référente ou d'un référent 'harcèlement sexuel et agissements sexistes', des offres de stages pour des jeunes femmes, etc.

= Conditionner les financements publics à l'égalité femmes-hommes

(Recommandation du Haut Conseil à l'Égalité depuis 2016)



Axe 1 – Dimension ‘Sociale et solidarité’



- Questionnaire égalité professionnelle

**Sur 13 mois : 375 questionnaires déposés dont 34,5% complets
30% des entreprises ont une politique en matière d'égalité pro**

- Attestation sur l'honneur (DC1)

**Pour les entreprises de + de 50 salarié·es : obligation de négociation
sur l'égalité femmes-hommes**



Le questionnaire est accessible en cliquant sur le lien suivant :

<https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr>

Axe 1 – Dimension ‘Sociale et solidarité’



GENDER FLAGSHIP



Pour aller plus loin:

- Intégrer des clauses prenant en compte les enjeux d'égalité femmes-hommes dans les cahiers des charges
- Déployer des plans de progrès sur le volet égalité professionnelle (sur le périmètre du marché)

Charte de la déontologie



Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT

Cheffe du service des Achats et de la
Commande Publique



Garantir les principes d'indépendance, d'objectivité, de neutralité, d'impartialité et d'efficacité dans l'organisation de la fonction marchés publics ainsi dans les relations avec les opérateurs économiques (entrepreneurs, fournisseurs, prestataires).

Dans chaque DCE, un lien vers la charte sera indiqué et un article spécifique sera dédié au CCAP



Lire la charte de déontologie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg :

<https://www.strasbourg.eu/documents/976405/1666553/charte-deontologie-achats-strg.pdf/e6f64679-5b0d-b0cc-76e2-62db74bdcb72?t=1678372183057>



Définition du besoin

Service gestionnaire

Définition des procédures et lancement des marchés

Service Achats et Commande Publique

Attribution des marchés

Commission d'Appel d'Offres

Exécution des marchés

Service gestionnaire

Confidentialité des études en cours de réalisation

Confidentialité du montant des crédits prévus pour une opération d'achat

Echanges de questions / réponses sur le **profil acheteur Alsace Marchés Publics**



Communication des rapports d'analyse des offres ou de l'offre de prix du candidat retenu à des candidats évincés dans le **respect du secret industriel et commercial**

Obligation de **confidentialité** des membres des CAO et Jury



Refus par toute personne impliquée dans la fonction achat d'accepter de la part des fournisseurs toutes **propositions ou sollicitations qui puissent provoquer des suspicions de collusion.**



Certains cadeaux, de valeur modeste, peuvent être tolérés à condition d'être offerts en dehors du déroulement d'une procédure de mise en concurrence (cadeaux promotionnels - agenda, stylo, calendrier...)



Refus de tout cadeau de valeur présentant un caractère manifestement excessif (événement sportif, spectacle, voyage...).



Les repas d'affaires sont tolérés lorsqu'ils sont consacrés à des aspects professionnels et à condition qu'ils soient limités de un à deux repas d'affaires par an et par fournisseur, réglés par l'agent ou par la collectivité.

Liberté d'accès aux marchés

Mise en concurrence adaptée à chaque situation et aussi large que possible

Appréciation impartiale des offres

Mise en œuvre de critères objectifs de jugement des offres
Information identique de l'ensemble des candidats

Transparence des décisions

Motivation précise des décisions (attribution et rejet des offres)
Formalisation écrite des échanges

Usage optimal des deniers publics

choix de « l'offre économiquement la plus avantageuse »

Optimiser vos chances de gagner un marché public



Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT

Cheffe du service des Achats et de la
Commande Publique



Pauline FERNANDES-BOESCH

Adjointe à la cheffe du service des Achats et
de la Commande Publique
Responsable du département marchés
publics



Philippe STEPHANUS

Responsable du département systèmes
d'information et communications



La date limite de réception des offres indiquées sur la page de garde

Les pièces à remettre à l'appui de l'offre

Les critères de jugement des offres

La nécessité de remettre ou non des échantillons / de réaliser une visite de site

Les modalités du dépôt par voie électronique

Marque votre engagement : doit être complété intégralement

Doit être signé électroniquement

Si le marché est à prix forfaitaire, le prix est à reporter à l'acte d'engagement.

Sinon, renseigner le bordereau des prix intégralement





Définit les prestations à réaliser



Indique les livrables à remettre



Précise les modalités d'exécution des prestations



Les modalités
de la révision
de prix

Les pénalités
applicables

Les délais de
réalisation

Les modalités
de
reconduction
le cas
échéant

Les
conditions de
résiliation

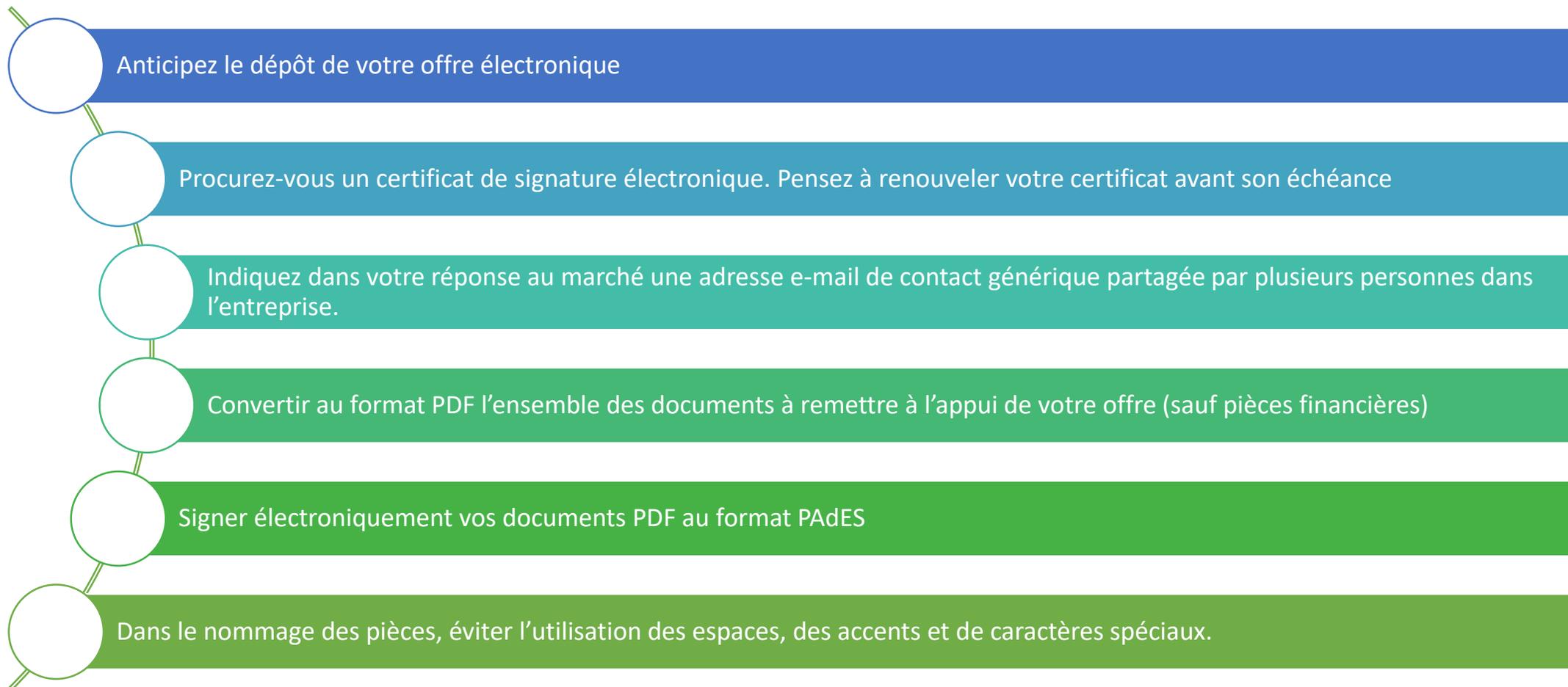
Les attestations fiscales et sociales à remettre tous les 6 mois

La révision des prix à demander dans les délais prescrits par le CCAP

Anticiper la signature de l'AE dès le dépôt de l'offre pour gagner du temps en cas d'attribution

Déclarer les sous-traitants





- Mise à disposition d'un portail d'aide dédié à Alsace Marchés Publics accessible sur : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>
- [Guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#) (Opérateurs économiques)

Dans un souci de transparence, de bonne gestion des deniers publics, nous vous mettons à disposition de nombreuses données relatives aux marchés publics. Celles-ci permettent de vous d'éclairer sur les achats passés par nos deux collectivités.



Outil de représentation graphique accessible sur :

https://data.strasbourg.eu/pages/dashboard_commande_publicque/

Présentation du Réseau Commande Publique Grand Est et de la plateforme APOGE



Alizée BOGUE

Responsable des programmes GrandTesteur &
Commande Publique Grand Est
Grand E-Nov+

coordonné par



initié par





Qui sommes-nous ? Le Réseau Commande Publique Grand Est

Les membres



Les objectifs

- Faciliter l'accès des entreprises du Grand Est à la commande publique
- Favoriser le dialogue public privé



Les actions du Réseau Commande Publique Grand Est

Des événements d'information et de sensibilisation

Atelier « Marchés publics : des opportunités pour mon activité »
17/10
Troyes (10)
Artisanat – Stratégie développement – Commande Publique – Appel d'offre – Acheteurs publics

Simplifier la gestion de votre entreprise avec la facturation électronique
09/10
Pont-Saint-Vincent (54)
Atelier de sensibilisation autour de la facturation électronique et de la dématérialisation avec découverte de la plateforme APOGE.

Ateliers physiques ou digitaux de sensibilisation

MASTERCLASS MARCHÉS PUBLICS #10
Le sourcing, un levier pour l'accès des PME/TPE à la commande publique
29.06.2023 à 10H00
Grand Est
Commande Publique
ENOV+

Masterclasses stratégiques

Des outils à destination des entreprises et des acheteurs



Agrégateur des marchés publics
APOGE et observatoire des intentions d'achats

Des rencontres entre acheteurs et entreprises

RENCONTRE ACHETEURS
06.09.2023 de 13h30 à 16h30
Présentation des acheteurs publics
Entretiens acheteurs/entreprises
INSCRIPTION OBLIGATOIRE



GUIDE
DES BONNES PRATIQUES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
MARCHÉ DE TRAVAUX
Grand Est

COMMANDE PUBLIQUE GRAND EST
SOMMAIRE
00 de l'annonce au contrat
01 de l'achat au contrat
02 de l'achat au contrat
03 de l'achat au contrat
04 de l'achat au contrat
05 de l'achat au contrat
06 de l'achat au contrat

Guides à destination des entreprises et des acheteurs



Les Points Infos Commande Publique (PICP)



Compétences territoriales

Valentin NICOTRA
CRMA Grand Est
03 87 39 31 70
vnicotra@cma-grandest.fr
Dpt 08-10-51-52-54-55-57-88

Sylvie MAERTE
Business Sud Champagne
07 85 71 34 87
sylvie.maerte@sud-champagne.fr
Dpt 10 - 52

Caroline DENIS
Ardennes Développement
06 08 76 32 04
cdenis@ardennes-developpement.com
Dpt 08

Valérie JACQUES
CCI Ardennes
06 19 58 66 26
v.jacques@ardennes.cci.fr
Dpt 08

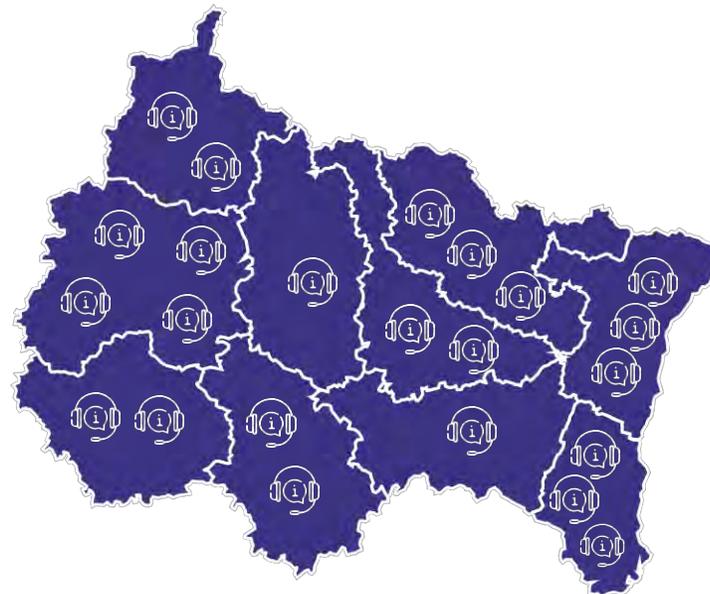
Céline LECUYER
Moselle Attractivité
03 87 37 57 68
celine.lecuyer@moselle-attractivite.fr
Dpt 57

Matthieu CANIVEZ
Inspire METZ
03 87 39 36 50
mcanivez@inspire-metz.com
Dpt 57

Aurélien PETIT
CCI Marne
03 26 21 82 07
au.petit@marne.cci.fr
Dpt 51

Angéline HERVEUX
Marne Développement
06 14 28 23 00
a.herveux@marne-dev.fr
Dpt 51

Olivier HAUBTMANN
Marne Développement
06 48 00 83 02
o.haubtmann@marne-dev.fr
Dpt 51



Renan SOBAGA
Lorr'up
07 76 07 85 10
renan.sobaga@lorr-up.fr
Dpt 54

Cécilia KIEFFER
CM Alsace
03 88 19 79 34
ckieffer@cm-alsace.fr
Dpt 67-68

Yasmina AZIBI
ADIRA
06 70 48 88 94
Yasmina.AZIBI@adira.com
Dpt 67-68

Geneviève SIAT-GANIERE
CCI Alsace Eurométropole
03 88 76 42 20
g.ganiere@alsace.cci.fr
Dpt 67-68

Compétences régionales

Valérie PAILLUSSON
CA Grand Est
03 88 19 17 79
valerie.paillusson@grandest.chambagri.fr

Stéphane PASTOR
Grand E-Nov+
06 72 07 60 56
s.pastor@grandenov.plus

Juliette LACROIX
Grand E-Nov+
07 48 14 03 15
j.lacroix@grandenov.plus

Alexia BOUILLARD
CRESS Grand Est
06 09 41 65 43
a.bouillard@cress-grandest.org

Flavie FOUCHARD
CRESS Grand Est
06 34 60 55 25
f.fouchard@cress-grandest.org



Les Points Infos Commande Publique (PICP)



Les PICP sur votre territoire :



Cécilia KIEFFER - *CMA Alsace* - ckieffer@cm-alsace.fr



Geneviève SIAT-GANIERE - *CCI Alsace Eurométropole* - g.ganiere@alsace.cci.fr



Yasmina AZIBI – *ADIRA* - Yasmina.AZIBI@adira.com



Stéphane PASTOR - *Grand E-Nov+* - s.pastor@grandenov.plus



Retrouvez-nous sur :

www.commandepublique-grandest.fr



Coordonné par



Avec le soutien financier





APOGE : l'agrégateur des marchés publics du Grand Est

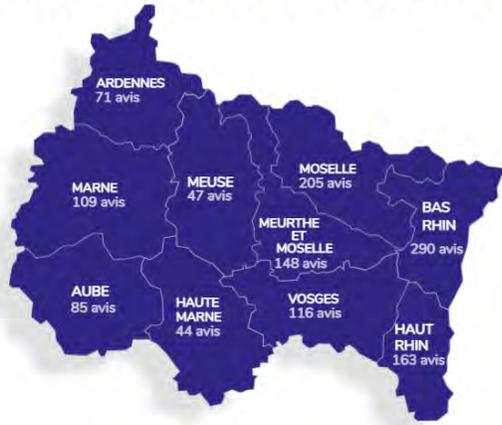


MODE D'EMPLOI CRÉER UNE ALERTE

SE CONNECTER S'INSCRIRE

CONSULTATIONS EN COURS PROJETS D'ACHATS

APOGE : l'ensemble des appels d'offres du Grand Est en un clic



- Type de marché
- Fournitures
 - Services
 - Travaux
 - Autre
- Départements
- Ardennes
 - Aube
 - Marne
 - Haute-Marne
 - Meurthe-et-Moselle
 - Meuse
 - Moselle
 - Bas-Rhin
 - Haut-Rhin
 - Vosges

Mots clés Bâtiments, ...

Rechercher (1495 consultations en cours)



www.apoge.org



APOGE : l'agrégateur des marchés publics du Grand Est

Un guichet unique pour **retrouver l'ensemble des marchés publiés** par les acheteurs publics du Grand Est dont :



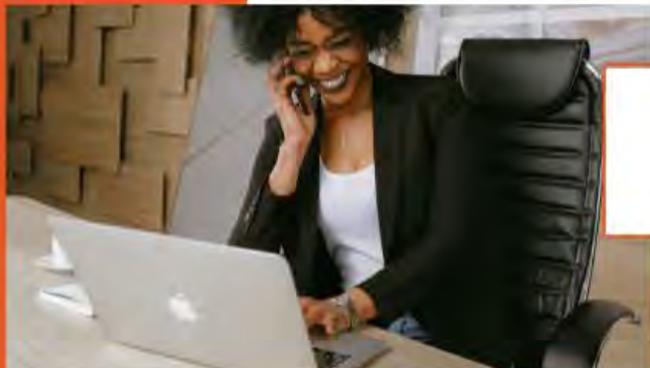
Et beaucoup d'autres encore ...



APOGE : l'agrégateur des marchés publics du Grand Est

Une plateforme à disposition des acheteurs publics pour **publier leurs projets d'achats** pour :

- donner de la visibilité aux entreprises sur les achats à venir,
- permettre aux entreprises de mieux organiser leur plan de charge,
- améliorer l'accès des TPE/PME à la commande grâce à plus de transparence,
- développer le dialogue avec les entreprises.



Consultations en cours :
Alsace Marchés Publics



Pour toute autre question :
marchespublics@strasbourg.eu



COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE
VILLE ET EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG



strasbourg.eu/commande-publique